COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 31 oct.- 6 nov. 2015

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

Sommaire

Sciences et innovation dans l'Indianocéanie....4

- **A scientific get-together**
- **Retour aux sciences**
- **Une culture scientifique pour vaincre nos démons**
- **Les enjeux liés à l'innovation décortiqués**

Veille Sanitaire.....8

- **Coopération Regionale : La Coi veut renforcer la surveillance Sanitaire**

Economie.....9

- **Maurice est l'économie la mieux classée de la région**
- **Océan Indien : une mission d'hommes d'affaires de la région à Moroni**

Coopération11

- **Herland Cerveaux : Fervent Défenseur de la Coopération Régionale**
- **IORA : Travailler pour renforcer la coopération maritime dans la région**
- **Vers un tournant dans la coopération avec l'Inde–Afrique**

Pêche.....17

- **Pêche/Fermeture envisagée : Un emploi alternatif pour les pêcheurs d'ourite réclamé**
- **Tribune conjointe de Didier Robert et Soibahadine Ibrahim Ramadani: " Un Contrat de Confiance en faveur de la filière pêche "**
- **Atelier de travail sur la biosécurité et la santé des animaux aquatiques**
- **Un Contrat de Confiance en faveur de la filière pêche »**
- **Fermeture de la pêche à l'ourite : Les pêcheurs réclament une aide sociale**
- **Exportation de crabes vivants - Ferme aquacole pour une exploitation durable**

Biodiversité.....28

- **Forêts et biodiversité: Contexte et enjeu**
- **Rivières et cours d'eau: une étude sur la faune et la flore**
- **En quoi la biodiversité nous est-elle utile ?**

Sciences et innovation dans l'Indianocéanie



Regard

l'express dimanche n°19246 | 1er novembre 2015

Jeudi 29

À Air Mauritius, il faut surtout un *board* constitué d'administrateurs spécialistes de l'aérien. Représenter les ministères est insuffisant

Retour aux sciences

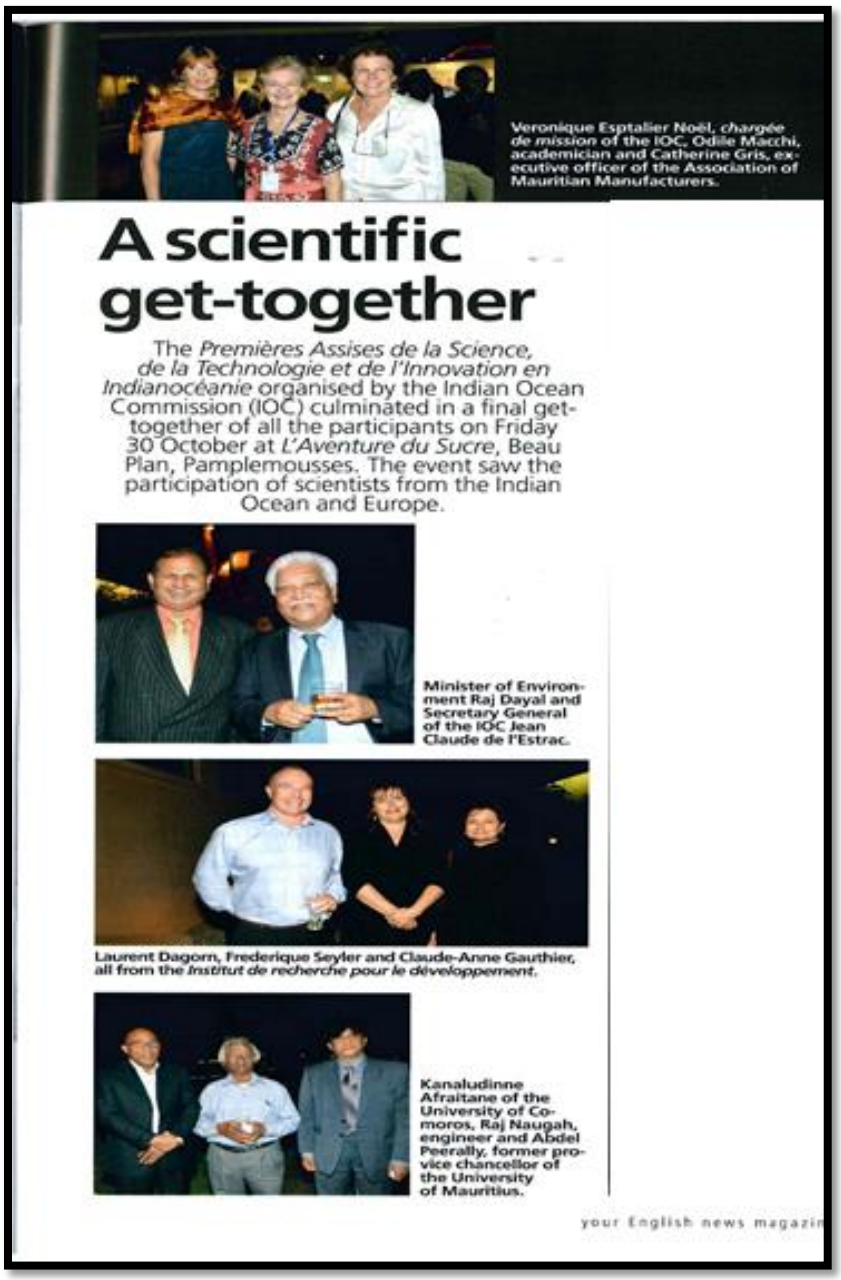
Chercher et innover. Ouverture ce jeudi des Premières assises de la Science, de la technologie et de l'innovation en Indianocéanie, organisées par la Commission de l'océan Indien avec le soutien actif, de France, de l'Académie des sciences. Maurice a, aujourd'hui, une belle brochette de chercheurs. Modératrice de table-ronde, intervenant ou auditeurs attentifs, plusieurs d'entre eux étaient présents à ces rencontres de Balaclava. L'un d'entre eux conclut son intervention en suggérant la création d'une alliance régionale permettant aux scientifiques d'Indianocéanie, on veut croire, de mieux travailler ensemble, plus efficacement et de manière mieux coordonnée.

Comme pour illustrer combien nos îles ne se connaissent pas, combien nous sommes mal informés au sujet de nos voisins, la grande surprise, fort agréable au demeurant, de ces assises fut la découverte de l'originalité et de l'innovation de quelques jeunes entreprises réunionnaises. Les produits sont astucieux, ils répondent à des besoins réels, ils traduisent un rapport imaginatif aux technologies de l'information. Ce fut aussi l'occasion de mieux découvrir Diya One, le robot mis au point par notre compatriote Ramesh Caussy, à l'université de Grenoble.

Occasion également, à ces assises, d'entendre Thierry Sauzier présenter, *viva voce*, le projet d'*education hub* de Médine. Réellement pensé, à n'en point douter innovant, avec des partenariats prestigieux, laissant espérer plus qu'un business diplômant.

Moyennant que les atouts de tous soient justement appréciés, l'Indianocéanie s'approche peut-être de la masse critique requise pour une vraie économie du savoir. Reste à mobiliser nos scolaires, à combattre la désaffection pour les sciences. Super challenge !

Weekly
Your English news magazine



Veronique Esptalier Noël, *chargée de mission* of the IOC, Odile Macchi, academician and Catherine Gris, executive officer of the Association of Mauritian Manufacturers.

A scientific get-together

The *Premières Assises de la Science, de la Technologie et de l'Innovation en Indianocéanie* organised by the Indian Ocean Commission (IOC) culminated in a final get-together of all the participants on Friday 30 October at *L'Aventure du Sucre*, Beau Plan, Pamplemousses. The event saw the participation of scientists from the Indian Ocean and Europe.

Minister of Environment Raj Dayal and Secretary General of the IOC Jean Claude de l'Estrac.

Laurent Dagorn, Frederique Seyler and Claude-Anne Gauthier, all from the *Institut de recherche pour le développement*.

Kanaludinne Afraitane of the University of Comoros, Raj Naugah, engineer and Abdel Peerally, former pro-vice chancellor of the University of Mauritius.

your English news magazin

L'édito par Ned SIVARAMEN

Une culture scientifique pour vaincre nos démons

QUE l'on parle de 'Smart Cities', de la méthadone, de la gestion de l'affaire BAI ou de Betamax, du recrutement des médecins, du 'Good Governance and Integrity Reporting Bill', du traité fiscal avec l'Inde, du taux de croissance, l'émotion tend à prendre le dessus sur la raison.

Pour la bonne et simple raison que nous n'avons pas pu, pas su, faire émerger une culture scientifique. Ce n'est pas le propre de Maurice, c'est aussi le sort des pays voisins du sud-ouest de l'océan Indien. C'est ce qu'ont admis à l'unisson les participants aux Premières assises de la science, de la technologie et de l'innovaton en Indianocéanie, tenues cette semaine à Balaclava.

C'est quoi une culture scientifique ?

Elle est une disposition à encourager une approche dépassionnée, à favoriser une analyse clinique et à ouvrir des débats éclairés, basés sur des faits vérifiés et vérifiables. C'est surtout un moyen d'analyser une situation, dans sa complexité, en testant les hypothèses de manière objective, en enlevant les doses de subjectivité et d'ego qui viennent, trop souvent, pervertir les débats et enjeux publics.

Par exemple, me rappelait le professeur Dhanjay Jhurry, hier à Balaclava, sur le dossier du passage à l'heure d'hiver, le gouvernement (quel qu'il soit, là n'est pas la question !) a choisi de reculer à cause de certains lobbies. Du coup, sur le plan scientifique, on n'a pas analysé comme il se doit les retombées (somme toute positives) de cette mesure, en termes d'économie d'énergie. Pourquoi ailleurs c'est possible et chez nous non ?

La culture scientifique dote une population d'un état d'esprit susceptible de remettre en question nos propres opinions et conceptions du monde, pour questionner sans cesse la validité de nos propos et de nos actions.

«Chaque personne marche sur ses deux pieds et pareillement elle recèle sa part rationnelle et sa part irrationnelle. Il y a la raison (les sciences exactes) et l'émotion propres à l'homme (les sciences humaines, comme l'économie, qui ne sont pas exactes)», explique la physicienne de renom Catherine Bréchignac, dans une interview à paraître demain (dans l'express-dimanche). Elle nous a sorti, plus d'une fois, la phrase du philosophe Henri Bergson, «savoir, c'est-à-dire prévoir pour agir».

Quand un politicien novice, porteur d'un projet de loi controversé, comme celui sur l'enrichissement illicite, se livre au public, son esprit n'est jamais jeune car il a l'âge des préjugés qu'il aime cultiver et celui de ceux de ses maîtres à penser. Par contre, se soumettre à la culture scientifique, sans artifice de propagande, c'est spirituellement rajeunir. Mieux, c'est rafraîchir l'espace public, l'agenda de la nation.

On dit d'une société qu'elle possède une culture scientifique quand elle soutient le recours au savoir et à la méthodologie scientifiques. Une telle culture s'apprend. Cet apprentissage, pour un pays comme Maurice et ses dirigeants, s'avère un must. Il encourage le développement d'une économie innovatrice, fondée sur la connaissance – et non pas sur les préjugés, les mythes et les «nou bann» ou «bann la».

Si l'on veut effectivement passer à un pays à haut revenu, il nous faut absolument placer la science, les technologies et l'innovation au cœur de notre vie de tous les jours.

On l'a souvent dit : si en termes strictement quantitatifs, on peut mesurer l'objectif (de $ 9 300 US par tête d'habitant à $ 12 736), en termes qualitatifs, la route à emprunter paraît moins nette. Parmi les caractéristiques d'un pays à haut revenu : un capital humain formé aux nouvelles technologies et motivé, une infrastructure performante et innovante, une gouvernance efficace et transparente, des finances saines et sous contrôle, et une intelligente gestion des risques naturels. Nous avons du chemin à faire, mais la culture scientifique peut éclairer la voie et nous emmener plus loin...loin de nos démons qui nous retiennent en otage !

BUSINESS MAGAZINE

Nov 2015,N° 1208



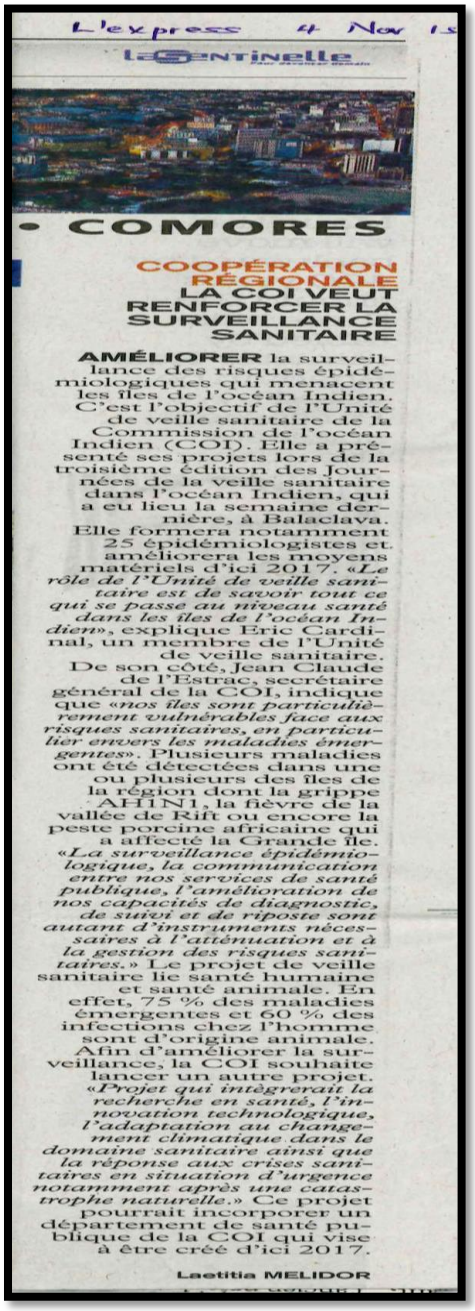
EN 2 MOTS

LES ENJEUX LIÉS À L'INNOVATION DÉCORTIQUÉS

Réfléchir au développement à long terme de l'indianocéanie en mettant en perspective la recherche scientifique et les innovations technologiques dans la région. C'était l'objectif des premières assises de la science, de la technologie et de l'innovation qui se sont tenues les 29 et 30 octobre. Cet événement, qui est une initiative de la Commission de l'océan Indien (COI) en collaboration avec l'Académie des Sciences et l'Agence Française de Développement, a vu la participation d'une centaine d'intervenants des cinq pays membres de la COI. Les discussions ont porté sur la nécessité de dégager une synergie entre le monde éducatif, le secteur privé et la société civile afin de favoriser une culture de la recherche et de l'innovation.

Veille Sanitaire

lexpress.mu
online. ontime.



L'express 4 Nov 1

la Gentinelle

- COMORES

COOPÉRATION RÉGIONALE
LA COI VEUT RENFORCER LA SURVEILLANCE SANITAIRE

AMÉLIORER la surveillance des risques épidémiologiques qui menacent les îles de l'océan Indien. C'est l'objectif de l'Unité de veille sanitaire de la Commission de l'océan Indien (COI). Elle a présenté ses projets lors de la troisième édition des Journées de la veille sanitaire dans l'océan Indien, qui a eu lieu la semaine dernière, à Balaclava. Elle formera notamment 25 épidémiologistes et améliorera les moyens matériels d'ici 2017. «*Le rôle de l'Unité de veille sanitaire est de savoir tout ce qui se passe au niveau santé dans les îles de l'océan Indien*», explique Eric Cardinal, un membre de l'Unité de veille sanitaire. De son côté, Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI, indique que «*nos îles sont particulièrement vulnérables face aux risques sanitaires, en particulier envers les maladies émergentes*». Plusieurs maladies ont été détectées dans une ou plusieurs des îles de la région dont la grippe AH1N1, la fièvre de la vallée de Rift ou encore la peste porcine africaine qui a affecté la Grande île. «*La surveillance épidémiologique, la communication entre nos services de santé publique, l'amélioration de nos capacités de diagnostic, de suivi et de réponse sont autant d'instruments nécessaires à l'atténuation et à la gestion des risques sanitaires.*» Le projet de veille sanitaire lie santé humaine et santé animale. En effet, 75 % des maladies émergentes et 60 % des infections chez l'homme sont d'origine animale. Afin d'améliorer la surveillance, la COI souhaite lancer un autre projet. «*Projet qui intègrerait la recherche en santé, l'innovation technologique, l'adaptation au changement climatique dans le domaine sanitaire ainsi que la réponse aux crises sanitaires en situation d'urgence notamment après une catastrophe naturelle.*» Ce projet pourrait incorporer un département de santé publique de la COI qui vise à être créé d'ici 2017.

Laetitia MELIDOR

Economie

Le Matinal

4/11/2015



DOING BUSINESS 2016

Maurice est l'économie la mieux classée de la région

Port-Louis, le centre financier du pays.

La durée moyenne globale pour démarrer une nouvelle entreprise est passée de 51 jours en 2003 à 20 jours en 2015.

"La règlementation des affaires s'est améliorée dans plus de 60 % des économies du monde au cours de l'année passée", selon la banque mondiale. Cette accélération des réformes a permis aux entrepreneurs locaux de créer et gérer une entreprise plus facilement.

Selon les données 'Doing Business', recueillies au cours des douze dernières années, la durée moyenne globale pour démarrer une nouvelle entreprise est passée de 51 jours en 2003 à 20 jours en 2015. Ce délai a été réduit de plus de la moitié.

Outre les signes encourageants en matière de convergence vers les meilleures pratiques mondiales, le rapport Doing Business 2016 remarque parmi les facteurs qui ont aidé à améliorer l'environnement des affaires, l'utilisation croissante de l'Internet, dans le cadre des interactions entre les entrepreneurs et le gouvernement.

Il souligne également que les réformes de la réglementation des affaires vont de pair, en permettant la création des entreprises plus compétitives et viables qui contribuent à la la croissance des économies nationales".

Dans les enjeux de classement mondial, Singapour conserve sa première place.

Sur la liste des 10 économies avec les environnements règlementaires les plus favorables aux entreprises, on trouve également la Nouvelle-Zélande, à la deuxième place; le Danemark (3) ; la République de Corée (4); Hong Kong (5) ; le Royaume-Uni (6) ; les États-Unis (7) ; la Suède (8) ; la Norvège (9); et la Finlande

l'économie la mieux classée de la région est Maurice, classée 32e au niveau mondial. Le Rwanda est la deuxième économie la mieux classée de la région avec un rang mondial de 62.

Le Botswana, avec un rang mondial de 72, l'Afrique du Sud (73), et les Seychelles (95) font partie des économies les mieux classées de l'Afrique subsaharienne. Il est à noter aussi que l'Inde a amélioré significativement son classement, en éliminant l'exigence de capital minimum et celle d'un certificat d'exploitation, épargnant aux entrepreneurs une procédure inutile, selon la Banque Mondiale.

Al-watwan
Le premier journal des Comores

03/11/2015

Océan indien : une mission d'hommes d'affaires de la région à Moroni

Une mission conjointe de prospection d'affaires de la Chambre de commerce et d'industrie de l'île de la Réunion, du Club Export Réunion/Océan indien et du Club Export Mayotte a rencontré jeudi dernier à l'hôtel Itsandra des chefs d'entreprises. Selon le président de l'Union des Chambres de commerce et de l'industrie des Comores (Uccia), la réunion devait permettre de *«discuter, faire des affaires»*, mais surtout d'engager des *«rencontre B2B pour qu'on puisse aboutir à des signatures de contrats»*.

Selon toujours Fahmi Thabit, ce genre de rencontres, initié depuis 1992, doit permettre à la sous-région d'unir ses forces pour pouvoir *«s'attaquer au marché de l'Afrique de l'Est qui reste sous développé»*. Le président de l'Uccia estime que les Comores ont les potentialités qui permettent d"attirer des pays de la sous-région.

Jean Luc Schneider du Club Export Réunion , qui a déjà participé à d'autres rencontres similaires, a expliqué que cette rencontre était un moyen de *«conforter l'approche et poursuivre le développement des relations entre les deux îles»*.

Pour Ben Issa Ousseni, la présence de la délégation maoraise *«témoigne tout simplement de la volonté du Conseil départemental d'accompagner les entreprises maoraises dans les échanges qui découleront des ces rencontres»*.

BUSINESS MAGAZINE

portrait

Herland Cerveaux

FERVENT DÉFENSEUR DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Le Réunionnais Herland Cerveaux chapeaute à Maurice le programme de renforcement des capacités commerciales pour le compte de l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien. Il porte, à ce titre, un regard affûté sur la nécessité d'un rapprochement entre les îles de la région.

Joanna SEENAYEN

Herland Cerveaux, directeur de programme auprès de l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI), n'a que 27 ans mais déjà un riche parcours sur les plans académique et professionnel. Le ton assuré qu'il adopte pour évoquer son cheminement et ses présentes responsabilités ne laisse aucun doute quant à sa détermination à favoriser le rapprochement entre les îles du sud-ouest de l'océan Indien dans une perspective de développement économique et commercial. «*La coopération régionale, les échanges commerciaux, l'intégration et le développement économique sont des thématiques qui m'ont très vite attiré. J'ai effectué toutes mes études dans le but précis d'œuvrer dans ces secteurs d'activités en contribuant, en particulier, au renforcement des liens entre l'île de La Réunion et les îles voisines de l'océan Indien*», fait-il ressortir d'emblée avant d'ajouter que le «*grand continent africain*» ne le laisse pas, non plus, indifférent.

Résidant à l'île Maurice depuis trois ans, Herland Cerveaux est né à La Réunion où il a passé les quatorze premières années de sa vie. Il met ensuite le cap sur la France et y vivra une dizaine d'années afin d'y poursuivre ses études. Son enfance insulaire nourrira certainement son penchant naturel pour la coopération régionale pendant cette période.

Passionné d'économie, Herland Cerveaux entame, en 2006, une licence en administration économique et sociale. Une année après l'obtention de ce diplôme, il entreprend des études en coopération et solidarité internationales à l'Université Evry-Val-d'Essonne, en Île-de-France, puis opte pour un cursus anglophone de développement économique et de gestion de projets internationaux à l'Université Paris-Est Créteil.

«UNE APPRÉHENSION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SERAIT PLUS VIABLE QUE D'ENVISAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À UNE ÉCHELLE INSULAIRE ET ISOLÉE»

Ses domaines d'intérêt, sa formation et son engagement socio-humanitaire amènent le jeune homme à rejoindre le Réseau africain des affaires, à Paris. Il y participera à la conception et la mise en oeuvre d'une stratégie partenariale ainsi qu'à l'organisation d'un colloque international portant sur les entreprises et le développement durable en Afrique. «*La plus-value de la diaspora africaine installée en Europe pour le développement du continent africain est au centre des activités de ce réseau. Cette expérience a réellement contribué à renforcer mes aspirations de coopération régionale*», souligne Herland Cerveaux.

En 2012, notre interlocuteur se retrouve dans la ville portuaire d'El Jebha, au Maroc, pour une étude de terrain dans le cadre d'un projet associatif visant à mettre en place un schéma de coopération entre les acteurs locaux pour favoriser une gestion commune des déchets. Un mois après l'achèvement de cette étude, en mars 2012, Herland Cerveaux atterrit à Maurice. Bénéficiaire du programme de Volontariat de solidarité internationale, il opère pendant trois ans à la Commission de l'océan Indien (COI), en tant qu'assistant chargé de missions économiques au sein du département Espace et infrastructures économiques régionales. «*J'ai surtout travaillé sur des dossiers relatifs à la connectivité maritime, aérienne et numérique ; à l'intégration économique régionale, à l'appui au secteur privé au niveau de la région. J'ai aussi été amené à traiter régulièrement avec les Chambres de commerce et d'industrie, notamment en vue des Forums économiques des îles de l'océan Indien*», explique-t-il.

Une expérience professionnelle qu'il qualifie d'«*enrichissante*» et qui l'encourage à présenter sa candidature lorsque la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de La Réunion recherche un directeur de programme pour l'administration régionale de l'UCCIOI. Son passage à la COI, où Herland Cerveaux a eu l'occasion de traiter, entre autres, des dossiers de renforcement des capacités commerciales, facilite dès le départ son adaptation à ses nouvelles fonctions. «*On ne peut pas dire que j'étais totalement dépaysé*», remarque-t-il, dans un sourire.

L'UCCIOI, poursuit le directeur de programme, représente les intérêts des entreprises privées industrielles, commerciales et de services de La Réunion, de Maurice, des Comores, de Madagascar, de Mayotte et des Seychelles au niveau régional. C'est dans le sillage du premier Forum économique de l'océan Indien, qui s'est tenu dans la Grande île en 2005, rappelle-t-il, que l'idée d'une Union des Chambres de commerce et d'industrie des îles du sud-ouest de l'océan Indien a vu le jour. Il s'agissait alors de réunir les leviers d'action des CCI à travers la coopération régionale pour promouvoir le développement économique de cette partie du monde.

La mission d'Herland Cerveaux au sein de l'UCCIOI consiste à coordonner le programme



de renforcement des capacités commerciales dans l'océan Indien. Un programme d'une durée de trois ans, financé par l'Agence française de développement à hauteur de 2,4 millions d'euros et administré par l'UCCIOI, dans une démarche d'encouragement des échanges économiques et commerciaux entre les îles de la région. Dans l'exercice des sous-rôles de son poste de directeur de programme, Herland Cerveaux collabore avec des partenaires sectoriels afin d'assurer une implication des acteurs de premier plan des secteurs que touche le projet. L'UCCIOI travaille ainsi en partenariat avec l'association des Iles Vanille en vue d'*«un meilleur positionnement de la région»* sur le segment écotouristique et l'Association des ports des îles de l'océan Indien, pour *«la mise en place d'un plan de formations commun aux ports de la région visant à augmenter la productivité des métiers portuaires et ainsi la fluidification du transport de marchandises»*.

De son bureau au siège de la CCI de Maurice, à Port-Louis, Herland Cerveaux est régulièrement en communication avec les référents de l'UCCIOI, dispersés entre les îles de l'océan Indien mais qui constituent néanmoins une équipe œuvrant *«pour un dialogue régional constant»*. Le rapprochement entre les îles de la région, estime-t-il, est une condition sine qua non de leur réussite économique. *«Je crois, étant Réunionnais, qu'il n'y a plus à argumenter sur le fait qu'une appréhension régionale de l'économie serait plus viable que d'envisager le développement économique à une échelle insulaire et isolée. Le programme de renforcement des capacités commerciales a pour mission de dépasser l'argument pour se diriger vers la démonstration»*.

À l'échéance de son contrat, Herland Cerveaux verra où sa bonne étoile et ses compétences affûtées le mèneront. Pour l'heure, il n'y pense pas, mais il y a fort à parier que *«l'océan Indien [étant] une région qui [lui] tient à cœur»*, cela déterminera ses choix professionnels futurs.

Revue de presse de la COI produite par le centre de documentation

Le Matinal

IORA : travailler pour renforcer la coopération maritime dans la région



La ministre sud-africaine des Affaires étrangères, Nomaindiya Mfeketo, la ministre des Affaires étrangères de l'Indonesie, Retno Marsudi, et la ministre australienne des Affaires extérieures, Julie Bishop.

L'Indian Ocean Rim Association (IORA) se concentrera sur la coopération maritime pour les deux prochaines années. L'organisation IORA qui fêtera ses vingt ans en 2017 émettra un accord pour aider les économies de la région lors d'un Sommet inaugurale en mars 2017. L'IORA Concord sera non seulement une déclaration d'intention, mais un instrument pragmatique et pratique pour forger des synergies régionales pour promouvoir la paix et la prospérité dans la région, selon le secrétaire général de l'IORA, KV Bhagirath.

La quinzième réunion du conseil des ministres de l'IORA s'est déroulée le 23 octobre à Padang en Indonésie.

Cette réunion a marqué la passation de la présidence, de l'Australie à l'Indonesie. L'Indonésie assumera la présidence de l'IORA de 2015 à 2017, alors que c'est l'Afrique du Sud qui en assurera la coprésidence.

Le travail de l'Australie dans le domaine du développement de l'économie bleue et de l'autonomisation économique de la femme a été appréciée.

Selon le ministre Indonésien des Affaires étrangères, la paix, la stabilité et la sécurité représentent des enjeux d'envergure pour la raison. La présidence de l'Indonésie au siège de l'association IORA sera dominée par le thème 'strengthening maritime cooperation in a peaceful and stable Indian Ocean'.

Le conseil des ministres de l'IORA a émis une Déclaration qui atteste que le fait que l'océan Indien unit les pays bordant l'océan Indien entre eux et avec le reste du monde, et aussi en tant que passerelle pour le commerce mondial et les activités économiques.



La 15e réunion du conseil des ministres de l'IORA s'est déroulée le 23 octobre dernier à Padang en Indonésie.

MINISTRY OF HEALTH
AND QUALITY OF LIFE
INVITATION FOR BIDS

tribune.com MADAGASCAR

Sommet du Forum Inde – Afrique
Vers un tournant dans la coopération avec l'Inde



2 novembre 2015

C'est la première fois que Madagascar participe à un Forum Inde-Afrique qui en est à sa 3è édition. Le président Rajaonarimampianina a conduit la délégation malgache à ce forum qui s'est déroulé à New Dehli. Madagascar qui est à la recherche de financements diversifiés, ne peut en effet faire fi des opportunités du projet indien de porter le volume global de ses investissements dans les pays d'Afrique à 100 milliards USD à l'horizon 2016, espérant vivement en bénéficier. Le gouvernement malgache ne peut non plus être insensible au dynamisme de la diplomatie économique indienne, du dynamisme des hommes d'affaires indiens et de leurs compagnies qui animent les relations de coopération économiques et commerciales.

Lors de ce sommet, des axes et des domaines de coopération ont été identifiés, en termes de mise en place, d'extension et d'intensification, dans le cadre d'une ambition partagée, selon la Présidence de la Répubique, conformément au thème « Un partenariat en marche : vers un agenda de développement dynamique et transformatif ». Dans ce sens, Madagascar a fait part de son soutien à la mise en place d'un nouveau mécanisme de suivi des programmes, lequel doit permettre de distinguer les projets de coopération au niveau bilatéral, et ceux issus du sommet.

Pour un effort commun, selon Hery Rajaonarimampianina



Le chef d'Etat malgache a attiré l'attention du Sommet Inde-Afrique sur le nécessaire alignement des objectifs et des programmes de coopération sur les spécificités régionales. Sur ce point, il a invité à un effort commun dans des domaines, tels que le développement de l'économie bleue océanique et la question de la sécurité maritime. Il a rappelé à ce sujet que l'Union Africaine a adopté la stratégie AIM 2050 (la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050, adoptée par l'Union africaine et appuyée par l'l'Union européenne par l'intermédiaire de la Commission de l'océan indien) afin de faire face aux défis de la gouvernance maritime ; ainsi, au niveau de l'Océan Indien, Madagascar apportera sa contribution à travers le centre de fusion d'informations maritimes qui a un mandat régional.

L'Inde est membre du BRICS, le groupe des pays émergents. Selon les chiffres de la Banque africaine du développement, les investissements indiens en Afrique ont été multipliés par 14, par rapport à l'année 2013. Par cette intensification de ses relations avec les pays d'Afrique, l'Inde est l'un des pays qui encourage le plus l'investissement en Afrique, par le biais de grands groupes indiens.

En termes d'échanges, l'Afrique est pourvoyeur de matières premières, tandis que les investissements indiens se concentrent dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de l'industrie automobile, ou encore de l'éducation. Mais aussi et de plus en plus dans les équipements.

L'inde est méconnue du public malgache en général. Ses ressortissants sont assimilés au « karana » qui regroupe dans le sens populaire autant les ressortissants de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh que du Sri-Lanka, voire des ressortissants des pays arabes. Ces trois ou quatre dernières années, l'ambassade de l'Inde à Madagascar déploie une communication pour redorer l'image de l'Inde et des Indiens et pour influencer l'imaginaire populaire quant à leur perception à leur égard.

http://www.madagascar-tribune.com/Vers-un-tournant-dans-la,21592.html

Pour plus d'information

http://fr.africatime.com/articles/sommet-du-forum-inde-afrique-vers-un-tournant-dans-la-cooperation-avec-linde#sthash.71AMPLCH.dpuf

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

03/11/2015

le mauricien actualité | générale

PÊCHE | Fermeture envisagée

Un emploi alternatif pour les pêcheurs d'ourite réclamé

Avec le projet de fermeture de la pêche à l'ourite, le Syndicat des Pêcheurs invite le gouvernement à planifier un emploi alternatif pour les pêcheurs concernés pendant cette période. Selon Judex Rampaul, le président, un fonds dans ce sens doit être mis en place avec la contribution de tous ceux engagés dans des activités de la mer. De même, le syndicat invite les autorités à soutenir les pêcheurs locaux pour des campagnes en haute mer.



Une « piqueuse » d'ourite de Baie-du-Cap

Le projet pilote de fermeture de la pêche à l'ourite, mis en place par la Commission de l'océan Indien (COI) et la Mauritius Marine Conservation Society (MMCS) ayant porté ses fruits, le ministère de la Pêche a décidé de l'étendre au niveau national. Le ministre de tutelle, Prem Koonjoo, l'a annoncé à l'Assemblée nationale récemment à la suite d'une question du député de Rodrigues, Christian Leopold. « *In view of the very encouraging results obtained during the pilot project, my ministry has decided to introduce legislation to provide for a close season for octopus fishery for the months of August to October as from next year* », avait-il déclaré.

Les pêcheurs, qui disent accueillir cette initiative favorablement, souhaitent cependant que le gouvernement mauricien prévoit des emplois alternatifs aux pêcheurs concernés pendant la période de fermeture. Ils rappellent que tel est le cas à Rodrigues, où ce projet de fermeture a été adopté en premier. « *Si le ministère de la Pêche n'a pas les fonds nécessaires pour cela, il peut créer un fonds où contribueront d'autres ministères et organismes concernés par la mer. Car si la mer est sous pression aujourd'hui, ce n'est pas uniquement à cause des activités de la pêche. Il y a aussi les activités liées au tourisme, celles du port, sans compter les hôtels. On peut également demander à chaque touriste qui visite Maurice de contribuer à hauteur d'un euro symbolique pour réhabiliter le lagon* », dit Judex Rampaul, président du Syndicat des Pêcheurs.

Ce dernier précise qu'il ne s'agit pas là d'une demande de compensation pour les pêcheurs d'ourite, mais bien d'un emploi alternatif ou une aide sociale pendant les deux mois de fermeture. « *Ces pêcheurs doivent bien nourrir leurs familles pendant ce temps. La réussite d'un tel projet se fera avec les pêcheurs et il faut les encourager pour cela.* »

Par ailleurs, le Syndicat des Pêcheurs invite également les autorités à soutenir les pêcheurs traditionnels à se lancer dans les activités semi-industrielles. À l'exemple du *Serenity* qui, grâce à un projet élaboré par le Mouvement pour l'Autosuffisance Alimentaire, peut aujourd'hui mener des campagnes de pêche en haute mer. « *Nous avons déjà obtenu une "Letter of Intent" du ministère de la Pêche pour pêcher en haute mer, mais il nous faut trouver les équipements nécessaires. Pour cela, nous comptons nous tourner vers différentes instances, comme la COI, l'Union européenne, le Seafood Hub, entre autres. Nous espérons que nous aurons le soutien nécessaire.* »

Judex Rampaul rappelle que le Fishermen Investment Trust (FIT) était supposé s'occuper de ce dossier. « *Mais malgré les 17 millions investies dans ce fonds, rien n'a été fait depuis sa création.* » Il ajoute que le syndicat a réclamé une commission d'enquête sur le FIT depuis l'année dernière. « *Mais à ce jour, on n'a rien entendu.* »

Tribune conjointe de Didier Robert et Soibahadine Ibrahim Ramadani: " Un Contrat de Confiance en faveur de la filière pêche "

Tribune conjointe de Didier ROBERT, Président du Conseil régional de La Réunion et de Soibahadine Ibrahim Ramadani, Président du Conseil départemental de Mayotte, à l'occasion du déplacement officiel de la Délégation pêche du Parlement européen à La Réunion du 2 au 4 novembre 2015.

Il est des batailles que nous ne pouvons pas gagner seuls. L'adaptation de la Politique commune de la Pêche au contexte de l'océan Indien est de celles-ci.

Dans ce domaine, le Parlement européen a démontré sa capacité à agir en faveur des RUP et l'initiative du Député Alain CADEC, Président de la commission « Pêche », de conduire cette semaine une délégation du Parlement européen dans l'océan Indien, mérite d'être saluée.

Ce déplacement est d'autant plus important que les attentes qu'expriment nos deux territoires maritimes à l'égard de la pêche et de l'aquaculture se sont renforcées au fil des ans.

Aujourd'hui, Mayotte et La Réunion veulent être des acteurs à part entière de leur économie maritime et ne pas rester des spectateurs passifs.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce déplacement, nous souhaitons proposer l'ouverture d'un nouveau chapitre des relations entre l'Union européenne et la filière pêche et aquaculture des RUP françaises, c'est-à-dire obtenir que l'Union européenne s'engage plus résolument, avec détermination et ténacité, à soutenir nos pêcheurs et aquaculteurs, à reconnaître toutes les spécificités des filières, mais aussi à concevoir une stratégie maritime

intégrée de l'océan Indien, dans le respect de notre géographie et la construction de notre avenir.

L'océan Indien est, pour nos îles, un atout économique considérable, et il doit, à ce titre, contribuer plus largement à la compétitivité, à l'emploi dans nos territoires et aux potentiels immenses issus de la croissance bleue.

Les avancées désormais introduites dans le cadre du FEAMP, à l'initiative du Parlement européen, démontrent que la mise en place de mesures européennes de soutien destinées à compenser nos handicaps spécifiques, permettent le développement de l'emploi local et l'approvisionnement de nos marchés locaux par nos propres productions.

Pour consolider ces premières avancées, qui tardent d'ailleurs à se mettre en place concrètement, il faut que la politique européenne dans l'océan Indien réponde à trois exigences : cohérence, équilibre, ambition.

Cohérence tout d'abord, car nous devons parvenir à davantage coordonner les actions de l'Union européenne en matière de politique de la pêche. Entre les Accords de Partenariats pour la Pêche que l'Union européenne conclut avec les pays riverains et la Politique Commune de la Pêche dont relèvent pour l'essentiel nos deux îles, il faut évidemment parvenir à une vision globale et non plus sectorielle.

Et pour être efficaces, il est évident aussi que les pays et les îles de la zone doivent travailler de façon plus intégrée dans le domaine maritime : le lancement du prochain Conseil Consultatif Régional tout comme la création récente de la fédération des organisations professionnelles de pêcheurs de la Commission de l'Océan Indien qui doit nécessairement intégrer tous les territoires de notre bassin maritime vont donc dans le bon sens.

Ces structures propices au dialogue devront faire valoir les intérêts de nos îles, en imposant pour chaque accord conclu entre l'Union européenne et les pays de la zone, une analyse d'impact avec un chapitre dédié aux RUP et au développement local de leurs filières « pêche et aquaculture».

S'agissant du FEAMP, l'action résolue du Parlement européen, et tout particulièrement de sa commission pêche emmenée par Alain CADEC, a été déterminante pour faire évoluer la Commission européenne vers une

position plus conforme à la réalité des handicaps que doit affronter la filière pêche et aquaculture sur nos îles.

Nous ne pouvons malheureusement que constater que, depuis deux ans déjà, les pêcheurs et aquaculteurs, les industries et ceux qui commercialisent les produits de la pêche et de l'aquaculture, sont privés des aides européennes auxquelles ils ont pourtant droit. Alors que ce seul délai devrait justifier l'urgence absolue pour que ces aides soient enfin opérationnelles, les autorités françaises et la Commission continuent à discuter, mettant en danger la pérennité de la filière et l'équilibre de nos marchés locaux et à l'international.

La Commission européenne ne peut pas, compte-tenu des engagements qu'elle a pris au cours des négociations sur le FEAMP, remettre en cause aujourd'hui le caractère opérationnel des avancées obtenues.

Équilibre ensuite : l'approche continentale de la Politique Commune de la Pêche à l'égard de nos territoires ne peut nous mener bien loin alors que chacun sait que la mise en valeur de nos espaces maritimes est nécessaire à l'activité économique, sociale et à l'emploi.

Cette mise en valeur est évidemment vaine si nos îles ne disposent pas d'une flotte de pêche, d'une capacité de production en termes d'aquaculture et d'une industrie de transformation qui soient à la hauteur de nos atouts maritimes.

Alors que les fonds publics ont permis de moderniser et de renouveler les flottes continentales dans les années 2000, la flotte des RUP n'a jamais été en mesure de capter et de mobiliser pleinement ces financements.

Les coups d'arrêt successifs de la Politique Commune de la Pêche ont achevé de marginaliser nos filières et impose aujourd'hui qu'une réflexion objective soit engagée afin d'introduire dans la réglementation européenne la prise en compte de cette situation d'exception en Europe.

Il faut, ici, lever les blocages réglementaires et libérer les potentiels de développement de nos filières partout où cela est possible, en valorisant auprès de nos jeunes les métiers de la mer, en leur permettant de s'installer et d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions.

Équilibre donc entre le légitime souci d'une gestion durable de la ressource et la prise en compte de la dimension humaine, sociale, économique et régionale de la pêche et de l'aquaculture.

Il n'y a pas d'autre avenir que de concilier ces deux impératifs, quelle qu'en soit la difficulté, en autorisant pour nos régions les aides publiques à la construction de nouveaux navires de pêche, sélectifs, économes en carburants, peu émetteurs de CO2 et sûrs ainsi que la mise aux normes de la flotte existante.

Ambition, enfin, principe cardinal pour quiconque croit à l'avenir de nos filières pêche et aquaculture. Pour quiconque croît à la reconquête aussi de nos marchés intérieurs encore largement dépendants des filières informelles pour Mayotte et des importations des produits de la mer pour la Réunion. Aux opportunités d'emploi importantes que le développement de nos filières représente pour les jeunes mahorais et les jeunes réunionnais.

Cohérence, équilibre, ambition, sur tous ces points, le soutien du Parlement européen est évidemment indispensable, aux côtés des responsables politiques de nos îles et des professionnels du secteur.

Il est la condition qui nous permettra de faire entendre la voix de l'océan Indien et des autres RUP à Bruxelles. Il est, surtout, la condition pour que nos professionnels de la pêche et de l'aquaculture puissent envisager sereinement l'avenir.

Le Président du Conseil régional de La Réunion, Didier Robert et le Président du Conseil départemental de Mayotte, Soibahadine Ibrahim Ramadini.

http://www.zinfos974.com/Tribune-conjointe-de-Didier-Robert-et-Soibahadine-Ibrahim-Ramadani-Un-Contrat-de-Confiance-en-faveur-de-la-filiere-peche_a93194.html

Le Matinal

05/11/2015

[AQUACULTURE]

Atelier de travail sur la biosécurité et la santé des animaux aquatiques

La biosécurité et la santé des animaux aquatiques font l'objet d'un atelier de travail qui se déroule du 4 au 6 novembre 2015 au Fisheries Training and Extension Centre à Pointe-aux-Sables. Le ministre de l'Economie océanique, des ressources marines, de la Pêche, des Services maritimes et des îles, Premdut Koonjoo, a procédé hier matin à l'ouverture de l'atelier.

Une initiative de la Competent Authority Seafood sous l'égide du ministère de l'Economie océanique, des ressources marines, de la pêche, des services maritimes et des îles, cet atelier regroupe les cadres de l'organisme ainsi que d'autres acteurs évoluant dans le secteur des produits de mer.

L'atelier vise à équiper les participants avec des aptitudes et connaissances nécessaires pour mieux gérer les défis émergents dans le secteur aquatique. Autres objectifs: satisfaire les exigences de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale ; et dégager une stratégie de santé pour les animaux aquatiques. L'atelier est animé par Dr David Huchzemeyer, vétérinaire et expert au département de l'ichtyologie et de la science halieutique à l'université Rhodes en Afrique du Sud.



L'atelier vise à doter les participants des aptitudes et connaissances nécessaires pour mieux gérer les défis émergents dans le secteur aquatique.

Lors de son allocution, le ministre Koonjoo a rappelé que l'industrie de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans le développement de l'économie océanique. Il a souligné qu'une industrie de la pêche et de l'aquaculture saine, efficiente et productive consolidera définitivement la réputation de Maurice sur le marché mondial en ce qui concerne les produits halieutiques. D'où la nécessité de cette formation, a-t-il rappelé.

Se référant à la stratégie de santé pour les animaux aquatiques, le ministre a précisé que la FAO encourage tous les pays de la SADC, dont Maurice, à adopter une stratégie de santé pour les animaux aquatiques préparés par la FAO pour être appliquée sur le continent africain et dans les pays tropicaux.

Premdut Koonjoo s'est aussi appesanti sur la nécessité de mettre en place des infrastructures en vue de contrôler et surveiller l'entrée des agents pathogènes et les maladies indésirables qui peuvent affecter le secteur de l'aquaculture dans son ensemble. En effet, avec la mondialisation du commerce et du transport et de la circulation des poissons vivants d'un pays à l'autre, le risque d'introduire des agents pathogènes et des maladies augmente fortement.

La Competent Authority Seafood

Cet organisme est responsable de la vérification et la certification des poissons et des produits halieutiques pour l'exportation en particulier vers les États membres de l'Union européenne (UE) et les pays en dehors de l'UE. Il est basé à Mer Rouge ou il opère au Sea Food Hub One Stop Shop.

Les activités principales de la Competent Authority Seafood sont :

- L'enregistrement et l'autorisation des établissements de transformation de poissons, des navires de pêche et des fermes d'aquaculture impliqués dans l'exportation des poissons et des produits halieutiques vers l'UE et les pays en dehors de l'UE.
- La délivrance de certificats d'exportation sanitaires pour tous produits halieutiques selon les exigences de certification du pays importateur.
- L'inspection des poissons et produits halieutiques pour s'assurer qu'ils sont conformes avant d'être exportés à l'UE et aux pays en dehors de l'UE.
- De mener des audits, des inspections et des suivis des facilités pour une vérification de conformité avec la législation de la communauté de l'UE.
- L'échantillonnage d'eau, glace, poissons et produits halieutiques de chaque établissement approuvé par l'UE pour être analysé dans un laboratoire accrédité ISO 17 025.

clicanoo.re
Le Journal de l'île de la Réunion

Un Contrat de Confiance en faveur de la filière pêche »

31 octobre 2015



A l'occasion du déplacement officiel de la Délégation pêche du Parlement européen à La Réunion du 2 au 4 novembre , Didier Robert, président de la Région Réunion et de Soibahadine Ibrahim Ramadani, Président du Conseil départemental de Mayotte s'expriment dans une tribune commune pour développer la filière pêche. Voici l'intégralité du texte ci-dessous.

Il est des batailles que nous ne pouvons pas gagner seuls. L'adaptation de la Politique commune de la Pêche au contexte de l'océan Indien est de celles-ci. Dans ce domaine, le Parlement européen a démontré sa capacité à agir en faveur des RUP et l'initiative du Député Alain CADEC, Président de la commission « Pêche », de conduire cette semaine une délégation du Parlement européen dans l'océan Indien, mérite d'être saluée.

Ce déplacement est d'autant plus important que les attentes qu'expriment nos deux territoires maritimes à l'égard de la pêche et de l'aquaculture se sont renforcées au fil des ans. Aujourd'hui, Mayotte et La Réunion veulent être des acteurs à part entière de leur économie maritime et ne pas rester des spectateurs passifs. C'est pourquoi, à l'occasion de ce déplacement, nous souhaitons proposer l'ouverture d'un nouveau chapitre des relations entre l'Union européenne et la filière pêche et aquaculture des RUP françaises, c'est-à-dire obtenir que l'Union européenne s'engage plus résolument, avec détermination et ténacité, à soutenir nos pêcheurs et aquaculteurs, à reconnaître toutes les spécificités des filières, mais aussi à concevoir une stratégie maritime intégrée de l'océan Indien, dans le

respect de notre géographie et la construction de notre avenir. L'océan Indien est, pour nos îles, un atout économique considérable, et il doit, à ce titre, contribuer plus largement à la compétitivité, à l'emploi dans nos territoires et aux potentiels immenses issus de la croissance bleue. Les avancées désormais introduites dans le cadre du FEAMP, à l'initiative du Parlement européen, démontrent que la mise en place de mesures européennes de soutien destinées à compenser nos handicaps spécifiques, permettent le développement de l'emploi local et l'approvisionnement de nos marchés locaux par nos propres productions.

Pour consolider ces premières avancées, qui tardent d'ailleurs à se mettre en place concrètement, il faut que la politique européenne dans l'océan Indien réponde à trois exigences : cohérence, équilibre, ambition. Cohérence tout d'abord, car nous devons parvenir à davantage coordonner les actions de l'Union européenne en matière de politique de la pêche. Entre les Accords de Partenariats pour la Pêche que l'Union européenne conclut avec les pays riverains et la Politique Commune de la Pêche dont relèvent pour l'essentiel nos deux îles, il faut évidemment parvenir à une vision globale et non plus sectorielle. Et pour être efficaces, il est évident aussi que les pays et les îles de la zone doivent travailler de façon plus intégrée dans le domaine maritime : le lancement du prochain Conseil Consultatif Régional tout comme la création récente de la fédération des organisations professionnelles de pêcheurs de la Commission de l'Océan Indien qui doit nécessairement intégrer tous les territoires de notre bassin maritime vont donc dans le bon sens. Ces structures propices au dialogue devront faire valoir les intérêts de nos îles, en imposant pour chaque accord conclu entre l'Union européenne et les pays de la zone, une analyse d'impact avec un chapitre dédié aux RUP et au développement local de leurs filières « pêche et aquaculture ». S'agissant du FEAMP, l'action résolue du Parlement européen, et tout particulièrement de sa commission pêche emmenée par Alain CADEC, a été déterminante pour faire évoluer la Commission européenne vers une position plus conforme à la réalité des handicaps que doit affronter la filière pêche et aquaculture sur nos îles.

Nous ne pouvons malheureusement que constater que, depuis deux ans déjà, les pêcheurs et aquaculteurs, les industries et ceux qui commercialisent les produits de la pêche et de l'aquaculture, sont privés des aides européennes auxquelles ils ont pourtant droit. Alors que ce seul délai devrait justifier l'urgence absolue pour que ces aides soient enfin opérationnelles, les autorités françaises et la Commission continuent à discuter, mettant en danger la pérennité de la filière et l'équilibre de nos marchés locaux et à l'international. La Commission européenne ne peut pas, compte-tenu des engagements qu'elle a pris au cours des négociations sur le FEAMP, remettre en cause aujourd'hui le caractère opérationnel des avancées obtenues. Équilibre ensuite : l'approche

continentale de la Politique Commune de la Pêche à l'égard de nos territoires ne peut nous mener bien loin alors que chacun sait que la mise en valeur de nos espaces maritimes est nécessaire à l'activité économique, sociale et à l'emploi. Cette mise en valeur est évidemment vaine si nos îles ne disposent pas d'une flotte de pêche, d'une capacité de production en termes d'aquaculture et d'une industrie de transformation qui soient à la hauteur de nos atouts maritimes. Alors que les fonds publics ont permis de moderniser et de renouveler les flottes continentales dans les années 2000, la flotte des RUP n'a jamais été en mesure de capter et de mobiliser pleinement ces financements. Les coups d'arrêt successifs de la Politique Commune de la Pêche ont achevé de marginaliser nos filières et impose aujourd'hui qu'une réflexion objective soit engagée afin d'introduire dans la réglementation européenne la prise en compte de cette situation d'exception en Europe.

Il faut, ici, lever les blocages réglementaires et libérer les potentiels de développement de nos filières partout où cela est possible, en valorisant auprès de nos jeunes les métiers de la mer, en leur permettant de s'installer et d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions. Équilibre donc entre le légitime souci d'une gestion durable de la ressource et la prise en compte de la dimension humaine, sociale, économique et régionale de la pêche et de l'aquaculture. Il n'y a pas d'autre avenir que de concilier ces deux impératifs, quelle qu'en soit la difficulté, en autorisant pour nos régions les aides publiques à la construction de nouveaux navires de pêche, sélectifs, économes en carburants, peu émetteurs de CO2 et sûrs ainsi que la mise aux normes de la flotte existante. Ambition, enfin, principe cardinal pour quiconque croit à l'avenir de nos filières pêche et aquaculture. Pour quiconque croît à la reconquête aussi de nos marchés intérieurs encore largement dépendants des filières informelles pour Mayotte et des importations des produits de la mer pour la Réunion. Aux opportunités d'emploi importantes que le développement de nos filières représente pour les jeunes mahorais et les jeunes réunionnais. Cohérence, équilibre, ambition, sur tous ces points, le soutien du Parlement européen est évidemment indispensable, aux côtés des responsables politiques de nos îles et des professionnels du secteur. Il est la condition qui nous permettra de faire entendre la voix de l'océan Indien et des autres RUP à Bruxelles. Il est, surtout, la condition pour que nos professionnels de la pêche et de l'aquaculture puissent envisager sereinement l'avenir.

http://www.clicanoo.re/497857-un-contrat-de-confiance-en-faveur-de-la-filiere-peche.html

Le Défi QUOTIDIEN



Fermeture de la pêche à l'ourite

Les pêcheurs réclament une aide sociale

La communauté des pêcheurs réclame une coopération de toutes les parties concernées pour que la fermeture de la pêche de l'ourite, entre août et octobre, se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le président du Syndicat des pêcheurs, Judex Rampaul, appelle à une collaboration entre le gouvernement, les hôteliers, les ONG et la communauté des pêcheurs pour permettre aux ourites de se reproduire.

Il appuie la décision des autorités d'interdire la pêche de l'ourite entre août et octobre, car elle coïncide avec la période de ponte. Durant ces trois mois, les ourites auront le temps de grossir, car l'espèce prend du poids tous les 35 jours, fait-il comprendre.

Selon Judex Rampaul, pour qui la mer n'a aucun secret, la pêche de l'ourite a enregistré une baisse de 70% durant ces dernières années. « Sans la saison close, les ourites risqueraient de disparaître », dit-il.

Le syndicat des pêcheurs propose une taxe d'un euro par touriste pour soutenir les pêcheurs.

TAXE SYMBOLIQUE

S'il soutient la fermeture temporaire de la pêche de l'ourite, il pense aussi aux pêcheurs qui seront affectés financièrement par cette décision. Il demande un soutien financier durant la saison close pour ces derniers.

Où trouver l'argent ? Le président du Syndicat des pêcheurs pense que les hôteliers peuvent y apporter leur contribution, car l'ourite a un apport économique pour l'industrie touristique. Il demande au ministère du Tourisme d'imposer une taxe symbolique d'un euro aux visiteurs, en vue d'accorder une aide sociale aux pêcheurs touchés par la fermeture de la pêche de l'ourite.

De son côté, Louis Gérard Bernard, pêcheur et un représentant de l'ONG de Baie-du-Cap, souhaite une surveillance de la mer durant la saison close.

Quotidien national d'information et d'analyse
La Vérité
"Toute verité est bonne à dire"

Exportation de crabes vivants - Ferme aquacole pour une exploitation durable

Lundi, 02 Novembre 2015

Écrit par R. Michel 08:32



La pêche de crabes de mangroves (scylla serrata) est de nouveau autorisée depuis hier, après la fermeture annuelle de quatre mois (1er juillet-31 octobre). Une réouverture qui rime avec la reprise de l'exportation des crabes vivants pour les établissements agréés par l'Etat et remplissant les critères établis par le ministère des Ressources halieutiques et de la Pêche. Ce dernier a en effet pris des mesures drastiques envers les exportateurs à qui est exigée depuis le mois d'octobre de l'année dernière, la possession d'une ferme aquacole.

Une des mesures prises parmi tant d'autres pour une exploitation durable est la valorisation des crabes de mangroves, exportés en Asie, en Europe, et bientôt aux États-Unis. Les établissements agréés auront jusqu'à la fin de l'année en cours pour se mettre au diapason du décret pris le 24 octobre 2014 concernant l'exigence de la mise en place d'une ferme aquacole. Dans le cas contraire, ils verront leur agrément sanitaire retiré, ce qui équivaut à un arrêt total de leur exportation. Avec cette mesure, l'Etat tend vers la séparation des spéculateurs des vrais investisseurs. A part la protection de l'environnement et l'exploitation rationnelle, la mise en place de la ferme aquacole est également une source de création d'emplois.

D'autres mesures ont été prises pour la protection de la filière à part la fermeture annuelle des pêches. Citons entre autres, le reboisement des

mangroves entrepris par les associations villageoises soutenues par l'Etat et l'interdiction de capter des crabes de taille en dessous de 11 cm.

L'exportation de crabes vivants a connu ces dernières années un boom sans précédent venant notamment du marché asiatique. L'année dernière Madagascar en a exporté 2500 tonnes contre 1900 tonnes au précédent exercice et seulement deux mille kilos en 2009. Une situation qui fait certainement le bonheur des pêcheurs mais qui risque d'être de courte durée à cause de la surexploitation de la filière. C'est pour donner un coup de frein qu'a été pris ce train de mesures. A noter que l'exportation des crabes vivants est limitée à 4500 tonnes par an.

R. Michel

http://www.laverite.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=6958:exportation-de-crabes-vivants-ferme-aquacole-pour-une-exploitation-durable&catid=4:economie

Biodiversité

La Gazette de la Grande Ile
www.lagazette-dgi.com La vérité imprimée

Forêts et biodiversité: Contexte et enjeu

31 octobre 2015

À Madagascar, la question du principe de la gestion du patrimoine forestier se pose avec acuité : faut-il privilégier la sanctuarisation des écosystèmes ou est-il préférable de prendre en compte leurs usages pour développer des modes de gestion durable ?

La forêt malgache est exceptionnellement riche, mais fortement menacée. La politique environnementale oscille entre une conservation des écosystèmes d'où l'homme serait exclu, et l'implication renouvelée des populations locales dans la gestion des ressources forestières (depuis 1996, grâce à la loi GELOSE et à ses décrets d'application, et dans la conception des Nouvelles aires protégées en vue de l'extension du Système des aires protégées de Madagascar).

Dans les faits, la mise en place de la politique environnementale malgache souffre d'un manque de clarification de son cadre légal et réglementaire, mais également d'un manque crucial d'informations objectives et d'outils pertinents d'aide à la décision. Dans ce contexte, l'enjeu de développement du Dispositif de recherche en partenariat Forêts et biodiversité est de contribuer, par la recherche, à la mise en œuvre d'une politique environnementale malgache adaptée aux spécificités locales et prenant en compte les enjeux internationaux de la conservation des services éco-systémiques.

Objectif général

Proposer à travers une recherche impliquée des approches innovantes et adaptées combinant conservation de la biodiversité forestière malgache et valorisation des ressources naturelles afin de réduire la vulnérabilité des socio-écosystèmes face aux changements globaux.

Question de recherche : Comment conjuguer conservation de la biodiversité et valorisation des ressources naturelles pour assurer la résilience des socio-écosystèmes de Madagascar?

Objectifs spécifiques : Produire des connaissances, élaborer des outils et proposer des modalités d'actions afin d'assurer (1) la gestion et la conservation de la biodiversité forestière au service des populations locales, (2) la gestion durable des ressources naturelles renouvelables pour le développement rural, et (3) l'intégration multi scalaire de la politique forestière dans les dispositifs de gouvernance.

http://www.lagazettedgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=50046:forets-et-biodiversite-contexte-et-enjeu&catid=42:societe&Itemid=109

lexpress.mu
online. ontime.

Rivières et cours d'eau: une étude sur la faune et la flore

30 Octobre 2015



Le commissaire à l'environnement, Richard Payandee, a indiqué qu'une étude sur les rivières seront menées.

Par Eileen Flore

«Si nous voulons vraiment faire de Rodrigues une île écologique, nous devons protéger la biodiversité», affirme le commissaire à l'environnement Richard Payandee. Il dit avoir pris l'engagement auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) de faire une étude complète sur la faune et la flore des rivières et cours d'eau.

«Nous devons savoir ce qu'il y a dans nos rivières. Il y a de la vie dedans. Malheureusement, peu d'études ont été effectuées afin de savoir vraiment ce que contient l'eau qui est consommée par la population», a indiqué Richard Payandee, le mercredi 21 octobre, à Mont-Plaisir. Il a récemment assisté à un séminaire organisé par la COI et le *National Parc and Conservation Service* sur la *Fresh Water Biodiversity.*

«Nous ne savons pas si cette eau est contaminée, nous n'avons aucune idée de sa biodiversité. Nous ne sommes de ce fait pas conscient de son importance», a-t-il souligné. *«Il y a des tilapias dans les rivières, des mollusques, des crustacées ainsi que des insectes et des algues. Chaque espèce a son importance»*, devait-il ajouter.

Les conclusions de cette étude aideront à établir un plan de travail. Les ONG locales seront mises à contribution et une unité sera mise en place. *«Il est temps d'agir»*, a soutenu Richard Payandee

http://www.lexpress.mu/article/270900/rivieres-et-cours-deau-une-etude-sur-faune-et-flore

Le Matinal

2/11/2015

En quoi la biodiversité nous est-elle utile ?

Faudra-t-il un jour aller au musée pour voir la richesse de la nature ? A l'heure où les espèces disparaissent à grands pas, pour cause d'activités humaines, la préservation de la biodiversité est devenue une priorité.

Il est habituel de répondre à cette question par l'énumération de ce que l'on appelle désormais les "services écosystémiques" - c'est-à-dire les services que les écosystèmes, et plus généralement la nature, rendent à l'Homme. Ainsi, le bon fonctionnement des écosystèmes régit-il aussi bien la pêche que l'agriculture, ou encore le stockage naturel du carbone, la dégradation des déchets humains, la protection contre l'érosion... L'industrie, notamment pharmaceutique, puise par ailleurs largement dans le vivant pour ses innovations.



Mais cette énumération ne répond qu'en partie à la question. Car la biodiversité, c'est la "diversité" du vivant. Or, il est beaucoup plus difficile de démontrer que la diversité elle-même (issue de millions d'années d'évolution dans un environnement fluctuant) est utile aux services écosystémiques - autrement dit, qu'un écosystème diversifié rend plus de services à l'homme qu'un autre moins varié.

Biodiversité égale productivité ?

Prenons l'exemple d'une forêt : elle fournit du bois (matériau et énergie) ; elle maintient le sol, évitant ainsi les dégâts de l'érosion ; elle stocke du carbone, ce qui stabilise le climat ; elle filtre l'eau, ce qui accroît sa qualité, etc. Mais en quoi est-il utile à l'homme que cette forêt soit diversifiée ?

Une plantation de peupliers issus d'un clone unique, qui est donc un milieu dont la diversité génétique est quasi nulle, parvient à rendre, à peu de choses près, tous les services ci-dessus. Pourtant, les spécialistes des écosystèmes se sont longtemps efforcés de démontrer que les écosystèmes diversifiés étaient plus productifs. Selon eux, la biodiversité accroît la quantité de matière vivante produite au mètre carré.